



**AVIS DE CONSULTATION
N° 11/DTD/2026
NETTOYAGE DES FACADES ET DES VERRIERES
AU NIVEAU DE LA GARE MARITIME**

L'Entreprise Portuaire de Bejaïa lance un avis de consultation pour la sélection d'un prestataire, qui sera chargé des prestations de **nettoyage des façades et des verrières au niveau de la gare maritime**.

Seules les prestataires qui ont un registre de commerce dans le domaine ou similaire, peuvent soumissionner.

Les prestataires intéressés par le présent avis, peuvent retirer le cahier des charges auprès de l'Entreprise Portuaire de Bejaïa « EPB », Direction Travaux et développement - sise au **13, Avenue des frères Amrani, 06000 Bejaïa**.

Les offres doivent parvenir sous pli fermé à :

**ENTREPRISE PORTUAIRE DE BEJAIA,
Siège social : 13, Avenue des frères Amrani 06000 Bejaïa**

Les offres doivent comporter une offre technique une offre financière. Chaque offre est insérée dans une enveloppe fermée, indiquant la référence et l'objet de la consultation ainsi que la mention « **TECHNIQUE** » ou « **FINANCIERE** », selon le cas. Les deux enveloppes sont mises dans une autre enveloppe anonyme, comportant la mention suivante :

Soumission :

**AVIS DE CONSULTATION N°11/DTD/2026
NETTOYAGE DES FACADES ET DES VERRIERES
AU NIVEAU DE LA GARE MARITIME
« NE PAS OUVRIR »**

Pièces exigées dans le dossier de consultation :

OFFRE TECHNIQUE : (Voir liste détaillée dans l'article 06 de l'instruction aux soumissionnaires).

- La déclaration à souscrire,
- Le cahier des charges dûment renseigné, paraphé et signé avec la mention « lu et accepté »,
- Copie du registre du commerce dans le domaine ou similaire.

OFFRE FINANCIERE : (Voir liste détaillée dans l'article 06 de l'instruction aux soumissionnaires).

- La lettre de soumission originale dûment remplie et visée,
- Le devis quantitatif et estimatif

La date limite de dépôt des offres est fixée au **25/10/2026 à 13h30**.

L'ouverture des plis se fera en séance publique, au siège de l'entreprise, et en présence des soumissionnaires désireux d'y assister, le même jour que la date limite de dépôt des offres, soit le **25/10/2026 à 13h30**.

Au cas où la date limite de dépôt des offres correspond à un jour férié ou un jour de repos légal, le délai sera prolongé au jour ouvrable suivant.

Toute offre parvenue en retard ou non conforme aux conditions du cahier des charges sera rejetée. Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre, pendant une durée de **cent vingt (120) jours** à compter de la date d'ouverture des plis.